



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 juillet 2025

2025-07-05

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence :	Cédric Milani, Maire
Présents :	Marc Rochet, Karine Mollier, Gilbert Longo adjoints Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, conseillers,
Absent excusé et représenté	Maryline Rivollet (représentée par Christian Girard-Cusin) Léa Mollier, (représentée par Karine MOLLIER)
Absent excusé et non représenté :	
Secrétaire de séance :	Karine Mollier

Date de la convocation : 26 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 9
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en préfecture le :

- **Objet :** Délibération d'intention du passage des budgets en CFU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024,

Je soussigné, M. Cédric MILANI, Maire, de la commune de Saint Albin de Vaulserre souhaite que les comptes 2025 soient produits sous le format du Compte Financier Unique au 1^{er} janvier 2026.

La production des comptes de la commune de Saint Albin de Vaulserre concerne les budgets suivants :

- Budget Principal M57
- Budget Annexe M4

Dans cette perspective, outre l'adoption de la M57, il est rappelé que la collectivité est ou sera en mesure de dématérialiser ses documents budgétaires au format xml.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

A St Albin de Vaulserre,
Le 10 juillet 2025.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER

Maire,
Cédric Milani



